

Vendredi 18 novembre 2022

Allocution de Mme Sophie BORDERIE

Présidente du Conseil départemental

Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs,
Chers internautes,

Cette décision modificative intervient dans un contexte extrêmement particulier, pour les collectivités dans leur ensemble, ainsi que pour les habitants.

Les tensions internationales, géopolitiques, économiques et sociales et leurs répercussions sur les prix des fluides et des matières premières impactent terriblement les budgets de fonctionnement mais également d'investissement.

J'ai ainsi souhaité que vous soit présenté aujourd'hui un rapport d'étape sur les impacts de l'inflation, de la situation économique et sociale et des mesures législatives et gouvernementales sur les finances du Département.

Les prévisions estimées à ce jour devront être réévaluées au cours des prochains mois avant d'être reprises au BP 2023, soit en totalité, soit partiellement, dans la mesure où certaines d'entre elles ont été en partie intégrées au cours de l'exercice 2022.

L'économie mondiale, confrontée, ces deux dernières années, aux effets d'une crise sanitaire sans précédent, a en effet connu de fortes tensions, synonymes de graves difficultés d'approvisionnement et de fortes hausses des prix, principalement des matières premières, des composants et du transport.

Par ailleurs, le déclenchement de l'invasion russe contre l'Ukraine, début 2022, a fortement amplifié le renchérissement des prix des matières premières agricoles et agroalimentaires et encore plus du gaz, du fait d'anticipations de ruptures des approvisionnements. L'inflation a atteint des niveaux inconnus depuis les années 80, 6,2% pour 2022.

Alors que le budget départemental 2023 sera confronté à ce contexte économique particulièrement difficile, le Département devra dans le même temps répondre à plusieurs mesures consécutives à la crise sanitaire prises en 2021 et 2022 par le Gouvernement. Certains de leurs surcoûts ont déjà partiellement été supportés par le Département, mais l'intégralité de la charge nouvelle portera sur le budget 2023 et ce, de façon pérenne. Il s'agit plus particulièrement des conséquences :

- de l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile relatif à la revalorisation des salaires et des parcours des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées,
- de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique,
- du Ségur dans le secteur social et médico-social,
- de l'actualisation du Revenu de solidarité active (RSA) et plus généralement des minimas sociaux.

A titre d'exemple, il y a quelques jours à peine, nos services ont confirmé que l'augmentation du point d'indice de 3% annoncée par le ministre en septembre dernier se traduira, en ce qui concerne les seuls Etablissement Socio et Médico Socio à un surcout de +3,5 M€ en 2023 pour le Département.

Dans le même temps et une fois de plus, les compensations annoncées par l'Etat sont partielles et globalement insuffisantes, Christian Dezalos aura l'occasion de vous le détailler.

A ce jour, le montant brut des charges supplémentaires qui impacteraient le budget départemental s'élèverait ainsi à près de 20 M€, je dis bien 20 M€.

Les compensations de l'Etat relatives aux mesures dont il est à l'initiative, ont été évalués entre 4 et 5,7 M€, ramenant ainsi le surcout net pour le Département entre 14 et 16 M€, sachant et j'insiste, que nous n'avons aucune garantie concernant la pérennité de ces compensations.

Et malheureusement, il semble ne pas falloir compter sur le projet de loi de finance ou le PLFSS 2023 dont les débats ont été arbitrairement limités à l'Assemblée nationale par l'utilisation répétée du 49-3, pour améliorer significativement les perspectives financières des collectivités.

Tout comme Département de France, je tiens à dénoncer :

- L'instauration d'un « filet inflation » pour les collectivités bien trop lacunaire et bien trop sélectif : les critères envisagés pour permettre de bénéficier de ce prétendu filet qui est en fait une version réemballée du dispositif voté l'été dernier et dont le décret d'application avait été rejeté par le Comité des Finances locale, exclura de nombreuses collectivités du dispositif, 75% selon l'AMF !
- Le refus dogmatique du Gouvernement d'indexer la DGF sur l'inflation 2023 alors que cette disposition juste et de bon sens est demandée par l'ensemble des associations d'élus !
- Le maintien de la suppression de la CVAE, disposition renforçant la fin de l'autonomie financière des collectivités et dont les critères d'application semblent défavorables aux Départements, une sorte de « double peine » en quelque sorte.
- Enfin, l'instauration d'un nouveau pacte de « défiance ». Une fois de plus, l'Etat souhaite faire peser sur les collectivités locales la charge d'assainir les comptes publics alors qu'il est bon de rappeler que les collectivités locales, qui représentent 70% de l'investissement public en France, représentent moins de 9% de la dette publique totale !

500 collectivités seraient ainsi sanctionnées, ponctionnées, si le taux de progression de leurs dépenses de fonctionnement étaient supérieures à l'inflation moins 0,5%. On notera que, contrairement au « pacte de Cahors », si ce dispositif met en place un bâton, il ne prévoit pas de « carotte », de valorisation des collectivités remplissant les conditions imposées. La mesure se veut donc plus contraignante que vertueuse. En vérité, avec l'impact de l'inflation, ce dispositif s'apparentera à une véritable camisole de force. L'Etat se défausse une fois de plus et fait peser ses engagements européens sur les collectivités locales, donc sur les services publics de proximité rendus aux citoyens.

Pour autant, la majorité départementale ne fait pas le choix de l'impuissance ou du renoncement, et les rapports présentés à l'occasion de cette session en sont la parfaite illustration !

Dans un contexte d'incertitudes financières lourdes, la collectivité résiste et continue en effet de déployer des politiques publiques ambitieuses au service des habitants et des territoires.

En matière de solidarité,

- Avec la création d'un Fonds d'épargne citoyen en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, dispositif unique en France qui permettra de favoriser la mobilisation de l'épargne citoyenne aux cotés des collectivités et ainsi de soutenir des projets locaux, petits ou grands, ayant des difficultés d'accès aux soutiens bancaires traditionnels.
- Avec la mise en place d'un Service local d'intervention et de maîtrise de l'énergie (SLIME) sur 3 ans. Ce nouveau dispositif vise à développer des outils pour accompagner techniquement et socialement les ménages :
 - Aide au paiement des factures via le fonds de solidarité logement
 - Remise de kit permettant de mieux maîtriser sa consommation énergétique
 - Plateforme territoriale de rénovation énergétique
 - Orientation vers un diagnostic technique puis vers des instances ciblées d'accompagnement et de conseil

A noter que nous vous présenterons également lors de cette session un plan d'urgence pour la réduction des consommations énergétiques des services départementaux au cours de l'hivers 2022-2023 ; ce plan s'inscrit dans la continuité des initiatives en matières de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables que nous portons depuis maintenant des années, qui a été récemment illustré par la signature d'une ambitieuse convention de partenariat avec Territoire d'Energie 47.

J'en profite pour saluer le travail mené actuellement par la Mission d'information et d'évaluation sur les politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles. Je fais confiance aux membres de la Mission conduite par Joel Hocquelet, pour faire preuve bien évidemment de pragmatisme et de réalisme mais avant tout d'ambition et d'innovation sur ce sujet.

En matière éducatif et culturel:

- Avec le renforcement du Plan collèges :
Le Département ayant redoublé d'efforts, malgré la crise sanitaire suivie d'un contexte inflationniste et de raréfaction des matériaux, toutes les opérations inscrites en phase 1 sont désormais réalisées, et certaines de la phase 2 (2023-2025) ont même pu être anticipées.

C'est le cas par exemple de la rénovation et de l'extension du collège Castaing au Mas d'Agenais, de l'isolation et de la réhabilitation du bâtiment pédagogique du Collège Dangla à Agen, de l'isolation et de la mise en accessibilité du Collège Anatole France à Villeneuve-sur-Lot ou de la restructuration du bâtiment pédagogique du Collège Germillac à Tonneins.

Nicolas Lacombe vous fera un point précis de l'avancée du plan collège qui a intégré à ma demande les travaux du collège Gaston Carrère de Casseneuil pour un montant supplémentaire de 6M€, le plan collège se montant désormais à près de 83 M€.

En ce qui concerne le dossier, sensible, des gymnases utilisés par les collégiens et/ou lycéens, nous travaillons activement avec l'ensemble des partenaires et notamment la Région, pour trouver des solutions financières et opérationnelles rapides et satisfaisantes aux quelques situations difficiles auxquelles nous devons faire face ;

Avec, en matière culturelle : la création d'aides sur-mesure pour mieux accompagner la filière « livre », pour favoriser le « développement des collections et équipements patrimoniaux » ou continuer à faire du Lot-et-Garonne une « terre de cinéma »

En matière d'aménagement du territoire

- Avec le FACIL, Fonds d'aide aux communes et intercommunalités, dont nous fixerons les modalités et qui permettra tout à la fois :
 - ✓ de rendre plus efficace la politique d'aide en faveur du bloc communal
 - ✓ de s'adapter aux besoins de chaque territoire à travers une offre plus ouverte
 - ✓ d'apporter un meilleur financement aux projets structurants tout en développant le soutien aux projets à dimension plus locale des communes
 - ✓ de proposer des aides complémentaires et cohérentes avec l'offre d'assistance technique, dans une logique de projet
 - ✓ de favoriser, à travers une action globale, le renouvellement urbain dans un objectif de transition écologique

Tous les conseillers départementaux qui ont participé aux réunions d'échanges et de concertation que j'ai souhaité organiser avec les maires et présidents d'intercommunalité, peuvent attester de la très grande satisfaction des élus de terrain quant à la création de ce cadre d'intervention modernisé, plus simple et permettant tout à la fois de financer significativement des équipements locaux de centralité et des équipements de proximité, équipements du quotidien.

- Avec la finalisation du Plan routes et déplacements du quotidien
Projet phare du mandat, le Plan « Routes et déplacements du quotidien », sera bien présenté et adopté au cours du 2ème trimestre 2023. Toutes les étapes de la grande concertation voulue pour son élaboration sont désormais achevées ou en voie d'achèvement, et il reviendra au Comité de pilotage spécifique composé de 13 membres issus des groupes politique de notre Assemblée et présidé par Daniel Borie, de finaliser cet indispensable et ambitieux plan de modernisation.
- Avec la finalisation d'un nouveau schéma départemental d'aménagement touristique durable pour les 5 prochaines années

Ce schéma, élaboré en concertation avec l'ensemble des filières touristiques, professionnels et élus locaux, permettra de consolider le positionnement de notre département sur un « slow tourisme » aujourd'hui particulièrement à propos, en privilégiant les axes « nature », « identités et savoir-faire », la convivialité et le bien vivre pour viser un tourisme à l'année intégrant les nouveaux impératifs liés à la durabilité et à l'écologie.

Mes chers collègues, malgré de nombreuses incertitudes, une situation nationale et internationale où les tensions se développent, où les individualismes, les peurs, la méfiance sont souvent alimentés à dessein, où malheureusement la main tendue est de plus en plus souvent remplacée par le bras levé, où l'on constate amèrement que la nécessaire transformation et non transition énergétique est toujours combattue ou freinée,

nous gardons le cap avec détermination et confiance et conservons la volonté et l'enthousiasme de ceux qui savent, qui agissent et qui font leur devoir.

Je vous remercie.